## Insolvable, il menait la grande vie : il est condamné

vendredi 26 novembre 2021

00:43

### **RÉGION**

26/11/2021

LIÈGE - JUDICIAIRE

# Insolvable, il menait la grande vie : il est condamné

David a été condamné à un an de prison avec sursis, à 4.000€ d'amende avec sursis ainsi qu'à des confiscations pour près de 45.000€. Le tribunal a reconnu qu'il avait organisé son insolvabilité pour éviter de payer ses créanciers après une faillite.



David a un délai de 30 jours pour aller appel. © DR/FB

La présidente du tribunal correctionnel vient de condamner David, un quadragénaire liégeois, à 12 mois de prison et à 4.000 € d'amende, avec sursis pour la moitié, dans un dossier particulièrement désagréable d'organisation frauduleuse d'insolvabilité, initié par l'Auditorat du Travail de Liège.

L'homme d'affaires liégeois, qui tient un bar dans le centre de Liège, devra également s'alléger d'un peu moins de 45.000 € dans

le cadre de confiscations ordonnées par la présidente Collard. Des montants qui seront destinés aux créanciers de David. Sa compagne de l'époque, une jeune femme de 20 ans qui était également poursuivie par l'Auditorat du Travail, bénéficie, quant à elle, d'une mesure de faveur avec une suspension du prononcé de la condamnation. Cela signifie qu'elle a bien aidé son compagnon de l'époque, notamment en lui permettant d'utiliser son compte bancaire, à organiser son insolvabilité mais que le tribunal ne veut pas entraver sa réinsertion professionnelle et son changement de vie.

### **Détresse financière**

David était soupçonné d'avoir méticuleusement organisé son insolvabilité après la faillite de sa société liégeoise. Il devait 195.000 € à Resa, à la CILE, à Voo, etc.

Le ministère public le suspectait d'avoir tout mis en place pour ne pas payer ses créanciers. Des faits que David contestait avec force et véhémence.

Après la faillite, le couple s'est retrouvé dans une terrible détresse financière avec, qui plus est, un enfant en bas âge. « Entre 2009 et 2019, Monsieur a vécu à ma charge, il ne faisait plus rien. Je payais tout : le loyer de l'appartement, le leasing de la voiture, la nourriture, etc. », expliquait l'ex-compagne de David lors de l'audience. « Je payais sa mutuelle et je recevais donc les remboursements. Je ne voyais pas où était le mal. »

### Facebook avait parlé

L'enquête avait débuté lorsque David avait déclaré qu'il n'avait plus de revenus et qu'il ne pouvait donc plus payer, à son excompagne, la pension alimentaire pour son premier enfant issu d'une précédente union. Le montant de la dette et de ses arriérés s'élevait à plus de 10.000 €.

Les limiers liégeois s'étaient arrêtés sur les pages Facebook du couple glamour. Ils avaient constaté que la vie des deux jeunes gens était plutôt sympathique avec des repas dans de beaux restaurants, des vacances en Égypte et un coquet appartement à 1.300 € de loyer mensuel.

Il est très vite apparu que l'argent du couple provenait de la jeune femme qui, à 20 ans, avait débuté une activité d'escort girl. David l'encourageait et la soutenait dans son activité.

Il prenait quelques fois les rendez-vous pour sa compagne et il ne manquait pas de l'encourager, via des SMS, à maintenir le cap lorsque cette dernière réussissait une journée à 1.000 €.

- « À l'époque, je ne déclarais pas mes revenus et je ne demandais pas d'allocation de chômage », ajoutait encore la jeune femme.
- « Mes revenus variaient en fonction du temps que je consacrais à mon travail. Mais, avec un enfant, ce n'était pas simple. Je

pouvais gagner entre 4.000 et 6.000€ par mois. »
Depuis les faits, David a repris la gestion d'un bar à Liège. Quant à son ex, elle a changé de vie pour un travail plus conventionnel.

À partir de l'adresse

<a href="https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE|SU\_QUOTIDIENS,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE|SU\_QUOTIDIENS,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE|SU\_QUOTIDIENS,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE|SU\_QUOTIDIENS,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE|SU\_QUOTIDIENS,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-26,LIEGE,1|4">https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-1